

Décision n°2024-340-SG

Portant désignation de la personne responsable de l'accès aux documents administratifs et des questions relatives à la réutilisation des informations publiques

Le directeur général de l'institut national de l'information géographique et forestière (IGN),

Vu le code des relations entre le public et l'administration, notamment ses articles L. 330-1 et R. 330-2 et suivants ;

Vu le décret n° 2007-393 du 21 mars 2007 relatif à certains emplois de direction de l'institut géographique national, et notamment son article 2 ;

Vu le décret n° 2011-1371 du 27 octobre 2011 modifié relatif à l'Institut national de l'information géographique et forestière, et notamment son article 11 ;

Vu le décret du 16 décembre 2020 portant nomination du directeur général de l'Institut national de l'information géographique et forestière ;

Vu l'arrêté du 23 janvier 2024 portant nomination d'un secrétaire général à l'Institut national de l'information géographique et forestière ;

Vu la décision n° 2024-256 du 1^{er} avril 2024 fixant l'organisation générale de l'IGN,

Considérant que par arrêté ministériel du 23 janvier 2024, Monsieur Philippe Gerbe a été nommé Secrétaire général de l'IGN ;

Considérant que l'IGN est tenu, en vertu des dispositions de l'article L. 330-1 du code des relations entre le public et l'administration, de désigner une personne responsable de l'accès aux documents administratifs et des questions relatives à la réutilisation des informations publiques ;

Décide :

Article 1 : Le secrétaire général de l'IGN, Monsieur Philippe Gerbe, est désigné personne responsable de l'accès aux documents administratifs et des questions relatives à la réutilisation des informations publiques.

À ce titre, il est chargé :

- de réceptionner les demandes d'accès aux documents administratifs et de licence de réutilisation des informations publiques ainsi que les éventuelles réclamations et de veiller à leur instruction ;
- d'assurer la liaison entre le directeur général de l'IGN et la commission d'accès aux documents administratifs.

Il pourra être également chargé d'établir un bilan annuel des demandes d'accès aux documents administratifs et de licence de réutilisation des informations publiques qu'il présentera au directeur général et dont il adressera copie à la Commission d'accès aux documents administratifs.

Article 2 : Les coordonnées professionnelles de Monsieur Philippe Gerbe sont :

Institut national de l'information géographique et forestière
73, avenue de Paris
94165 SAINT-MANDE Cedex

Article 3 : La présente désignation est effectuée par l'IGN – 73, avenue de Paris – 94165 SAINT MANDE Cedex

Article 4 : Les décisions n° 2020-380 du 1^{er} octobre 2020 ayant eu pour effet de désigner Mme Jeanne Strausz en tant que personne responsable de l'accès aux documents administratifs et des questions relatives à la réutilisation des informations publiques et n°2024-287-SG du 2 mai 2024 portant désignation pour lesdites attributions de Philippe Gerbe sont abrogées.

Article 5 : La présente décision sera publiée sur le site internet de l'IGN, et transmise à la Commission d'accès aux documents administratifs dans les quinze jours suivant sa signature.

Fait à Saint-Mandé, le

Le directeur général de l'institut national de
l'information géographique et forestière

Sébastien SORIANO

DocuSigned by:
Sébastien SORIANO
3CA9E704A8B849C...